## Swiss Life se débarrasse des hypothèques des petites entreprises

Immobilier Le groupe zurichois ne veut plus accorder d'hypothèques aux sociétés non cotées en Bourse, aux coopératives et aux fondations. Certaines entreprises doivent rembourser leurs dettes dans les six mois.

Des entreprises suisses vont devoir faire face à un nouveau péril. Déjà contraintes de naviguer entre les conséquences du 9 février et l'appréciation du franc, un nouvel écueil risque d'en couler certaines. Swiss Life a décidé, ainsi qu'elle l'indique dans un courrier adressé mi-avril au directeur d'une régie genevoise, «de ne plus accorder de prêts hypothécaires aux sociétés non cotées en Bourse, aux sociétés coopératives et aux fondations». Plus grave, elle le somme de rembourser le montant emprunté dans les six mois.

Le régisseur fulmine: «C'est un

tremblement de terre! Comment vont faire toutes ces PME qui possèdent un immeuble, souvent celui qui abrite leurs activités, pour rembourser dans les six mois plusieurs centaines de milliers, parfois quelques millions de francs? En agissant de cette manière, Swiss Life met en péril leur survie! Les PME sont l'épine dorsale de l'économie suisse.» En effet, les 556 302 PME représentent 99,7% des entreprises suisses et génèrent 68,2% des emplois.

Le plus grand assureur vie du pays, par la voix de son responsable de la communication Florian



Les procédés de Swiss Life inquiètent les PME suisses.

Zingg, réfute l'accusation: «Les contrats hypothécaires en cours avec des personnes morales ont été ou sont maintenus jusqu'à leur échéance et des arrangements sont convenus afin que ces clients

puissent obtenir le plus facilement possible un financement relais auprès d'un autre institut.»

Marché hypothécaire déséquilibré



Pourtant le moment n'est pas très adéquat. Aussi bien les banques que les assurances restreignent les conditions d'octroi de crédits hypothécaires, ainsi que le rappelle, soucieux, Jacques Jeannerat, directeur de la Chambre de commerce et d'industrie et des services de Genève (CCIG): «Alertée par l'un de ses membres, la CCIG est inquiète de cette décision, qui va créer un déséquilibre, en tout cas temporaire, entre l'offre et la demande de crédit. De nombreuses sociétés vont être à la recherche de crédits hypothécaires en même temps, alors que les normes plus restrictives imposées aux banques par l'Autorité fédérale de surveillance des

> Le risque de voir des entreprises se retrouver privées de crédit ou d'en contracter à des taux élevés est réel Jacques Jeannerat, directeur de la CCIG

marchés fina treindre les possil risque de voir de retrouver privées contracter à des

nombre Le concernées par ce pas connu. En rev total de toutes les tenues par Swiss grosses assurance ce marché, s'éle 2014 à 6,647 mi soit 4,4% de ses taux. Aucun aut composition du transpiré. Une ce tous les types

Add Comment





